

MÉMOIRE DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES

sur le projet de plan d'action famille de Montréal

Montréal, ville avec enfants

Présenté à

l'Office de consultation publique de Montréal

Novembre 2007



COORDINATION

Guylaine Poirier

RECHERCHE ET RÉDACTION

Danièle Blain, Passez Go

COMITÉ DE LECTURE

Nicole Boily, Véronique De Sève, Ginette Drouin-Busque, Brigitte Venne

RÉVISION LINGUISTIQUE ET GRAPHISME

Louise-Andrée Lauzière

PAGE COUVERTURE

Rouleau · Paquin design communication

SECRÉTARIAT

Carole Deschênes

© Conseil des Montréalaises, 2007

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-7647-0714-2

Document adopté par le Conseil des Montréalaises lors de l'assemblée tenue le 14 novembre 2007.

CONSEIL DES MONTRÉALAISES

1550, rue Metcalfe, 14^e étage, bureau 1424

Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone 514 872-9074

Télécopieur 514 868-5810

conseildesmontrealaises@ville.montreal.qc.ca

www.ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises

Présentation

du Conseil des Montréalaises

À la suite du Sommet de Montréal en 2002, le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté une résolution créant le Conseil des Montréalaises lors de sa séance du 26 avril 2004. Il a nommé les 15 premières membres le 27 septembre suivant. Le Conseil a débuté ses travaux au mois d'octobre 2004.

Le Conseil des Montréalaises agit en tant qu'organisme consultatif auprès de l'Administration municipale en ce qui a trait à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine. Parmi ses principales fonctions, il doit :

- a) conseiller et donner des avis au conseil municipal, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement, à la demande de ces derniers, sur tout dossier pouvant avoir un impact sur les conditions de vie des Montréalaises;
- b) fournir, de sa propre initiative ou à la demande du conseil municipal de Montréal, du comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement, des avis sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine, et soumettre ses recommandations;
- c) contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique cadre d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville de Montréal;
- d) solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et suggestions de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine;
- e) effectuer ou faire effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Les membres qui composent le Conseil des Montréalaises proviennent de différents secteurs d'activité et reflètent la diversité culturelle et sociale de la ville de Montréal. Avec la création du Conseil, la Ville a marqué une étape importante dans ses actions à l'égard de sa population féminine et de la collectivité tout entière. Cette initiative vient répondre à l'objectif de favoriser le développement d'une plus grande place pour les femmes montréalaises, et leur participation accrue à la vie publique en tant que citoyennes, travailleuses ou élues.

Sommaire

Introduction

Près du quart des familles du Québec vivent sur l'île de Montréal et le Conseil des Montréalaises se réjouit de la décision de la Ville de se doter d'un Plan d'action famille.

Fidèle au mandat qui est le sien, son analyse des documents de consultation adopte d'abord la perspective des femmes qui vivent au sein de ces familles. À cet égard, ses membres ont réitéré la pertinence de l'utilisation systématique de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans un contexte « famille ». Cette approche permettrait entre autres de mieux connaître et appuyer les familles monoparentales dirigées par des femmes, qui représentent presque 85 % de cette catégorie de familles.

Le mémoire du Conseil des Montréalaises est divisé en deux parties : la première contient des considérations générales sur la démarche entreprise par la Ville, mais aussi par les arrondissements. La seconde propose des commentaires plus spécifiques sur les différents volets qui composent le Plan d'action.

Considérations générales

Le Conseil a examiné le Cadre de référence et le Plan d'action de la Ville avec intérêt. D'entrée de jeu, ses membres suggèrent que, plus que sur des objectifs chiffrés, la vision développée par la Ville devrait s'appuyer d'abord sur l'idée porteuse d'une amélioration du milieu de vie des familles, susceptible de rallier tant les arrondissements que ses nombreux autres partenaires externes.

Les membres du Conseil s'interrogent sur l'horizon temporel retenu par la Ville. Un délai aussi court permettrait-il de réaliser des progrès significatifs? Comment concilier cette perspective avec celles des arrondissements, souvent fondées sur des calendriers différents? Pour cette raison, elles recommandent que la Ville transforme son *Plan collectif 2008-2009* en un plan triennal 2008-2011, et l'assortisse de mesures concrètes et d'indicateurs qui permettront d'évaluer les résultats de ce premier effort.

L'atteinte même de l'objectif de création d'un milieu de vie favorable aux familles va exiger une coordination très étroite entre la Ville et ses arrondissements. Dans le respect des champs de responsabilité de tous les intervenants, le Conseil recommande donc que la Ville assume le leadership qui doit être le sien dans la définition de son Plan collectif famille et qu'elle prenne aussi les mesures nécessaires pour favoriser la pleine participation de tous les

arrondissements et de ses partenaires externes, dans une optique de partage des expertises et des meilleures pratiques.

Enfin, les membres du Conseil ont été surpris par le désengagement affirmé de la Ville vis-à-vis des questions de conciliation famille-travail. Avec plus de 26 000 personnes à son emploi, elle est pourtant l'un des plus gros employeurs sur son territoire. Déjà, certains arrondissements qui ont déposé leur plan ont indiqué avoir modifié les heures d'ouverture de leurs centres de services ou des bibliothèques pour accommoder les familles. D'autres envisagent de le faire. Comme employeur et comme prestataire de services, la Ville de Montréal devrait agir sans tarder pour faciliter la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles des familles montréalaises.

Considérations spécifiques

1. Habitation

Le Conseil appuie totalement l'analyse que fait la Ville de la centralité de la question du logement dans le choix que font les familles de vivre ou non à Montréal.

L'accès à la propriété à un coût abordable est un facteur clé dans la rétention des jeunes familles en milieu urbain : en cela, Montréal est confrontée aux mêmes défis que plusieurs autres grandes villes nord-américaines. Le récent rapport sur la mise en oeuvre de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables* de la Ville témoigne des progrès accomplis. Les membres du Conseil des Montréalaises ont toutefois noté les difficultés rencontrées dans la réalisation de logements abordables d'initiative privée destinés aux familles. Le rapport, comme certains plans d'action famille d'arrondissement, formule à cet égard des propositions concrètes. Le Conseil des Montréalaises recommande donc que la Ville se dote de cibles spécifiques pour assurer l'augmentation du nombre de logements destinés aux familles, et notamment aux familles nombreuses, dans l'ensemble de ses programmes d'aide à l'habitation. Ses membres invitent aussi la Ville à s'inspirer d'expériences menées ailleurs pour trouver de nouveaux moyens d'augmenter la part des familles parmi les bénéficiaires de son programme d'aide à l'accession à la propriété.

Avec près de 450 000 ménages qui occupent un logement locatif, Montréal demeure toutefois une ville de locataires et ces derniers ont été durement touchés par la hausse brutale des loyers survenue depuis le début de la décennie. De plus, Montréal demeure l'une des villes nord-américaines où l'offre de logements sociaux subventionnés est parmi les moins généreuses. Or, le Plan collectif famille ne fait même pas mention des quelque 20 000 unités gérées par l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), dont les besoins d'entretien et de rénovation sont pourtant bien connus. Pour cette raison, le Conseil a recommandé que la Ville accorde une priorité accrue à toutes les initiatives visant à augmenter l'offre de logements abordables sur son territoire et prenne en compte les besoins de rénovation et de développement des habitations à loyer modique gérées par l'OMHM, des coopératives d'habitation et des organismes à but non lucratif.

2. Circulation et transport

Le Conseil des Montréalaises appuie les efforts faits par la Ville en matière de sécurité routière ainsi que l'ensemble des mesures mises de l'avant dans le Plan collectif famille. Toutefois, plusieurs de ces mesures demeurent vagues, ce qui rendra difficile l'évaluation des objectifs annoncés. Il profite donc de cette occasion pour réitérer certaines observations et recommandations formulées lors de la consultation publique sur le Plan de transport de la Ville de Montréal. En particulier, le Conseil recommande que la Ville, de concert avec les arrondissements, sollicite la collaboration de la Société de transport de Montréal afin d'améliorer la desserte locale en matière de transport en commun, prioritairement dans les secteurs où vivent les familles à faible revenu. Concernées par les hausses régulières des coûts du transport en commun, les membres demandent aussi que la Ville et la STM étudient ensemble et proposent des formules de tarification qui le rendraient plus accessible aux familles, surtout les plus défavorisées.

Au chapitre de la sécurité, le Conseil recommande aussi que le service *Entre deux arrêts*, actuellement offert le soir aux femmes et aux jeunes filles, soit élargi en tout temps aux personnes âgées.

3. Sécurité publique

Le Conseil des Montréalaises partage l'analyse faite par la Ville : Montréal est une ville généralement sécuritaire. Sans nier l'importance de lutter contre la délinquance et la criminalité, ses membres insistent sur la nécessité de miser d'abord sur la prévention, particulièrement auprès des jeunes, les parents de demain. Par ailleurs, elles ont été surprises de ne trouver aucune référence, dans le Plan collectif famille, au programme Femmes et ville.

Vu l'intérêt qu'il a suscité, ici et à l'étranger, elles recommandent aussi que le *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire* soit largement diffusé dans les arrondissements et chez des partenaires, afin que les normes qu'il propose deviennent les normes de référence pour tous les projets d'aménagement du domaine public destinés aux familles.

4. Culture, sports et loisirs

Le dynamisme de Montréal, en matière de culture, de sports et de loisirs, constitue l'un de ses grands attraits pour sa population résidente comme pour les visiteurs de passage. Au chapitre des équipements, tout en notant les améliorations survenues ces dernières années dans le réseau des bibliothèques publiques, les membres du Conseil enjoignent la Ville de continuer ses efforts et ses appuis aux arrondissements pour que l'offre soit d'égale qualité partout sur son territoire.

Le Conseil des Montréalaises souhaiterait aussi que la Ville se dote d'un généreux système de tarification famille dans toutes ses infrastructures culturelles et sportives, de façon à les

rendre véritablement accessibles à toutes les familles montréalaises. Enfin, ses membres ont noté que diverses initiatives concrètes, réalisées en concertation avec les arrondissements, pourraient améliorer l'offre d'activités libres dans les espaces récréatifs publics, souvent utilisés par les familles à faible revenu et particulièrement par les familles immigrées.

Cette recommandation, comme toutes celles présentées par le Conseil des Montréalaises en réponse au Plan collectif famille de la Ville, a été formulée dans un esprit de collaboration, pour que les familles soient de plus en plus nombreuses à choisir Montréal comme milieu de vie. Ses membres comptent sur le fait que la Ville de Montréal saura faire preuve du leadership nécessaire à sa concrétisation, et rallier tant ses arrondissements que ses partenaires externes. Dans cet esprit, le Conseil invite toutes les parties impliquées à partager systématiquement toutes les informations pertinentes sur leurs projets les plus porteurs : les familles montréalaises ne pourront qu'y gagner.

Table des matières

| | |
|---|----|
| Introduction | 1 |
| 1. Considérations générales | 3 |
| 2. Considérations spécifiques | 9 |
| 2.1 Habitation | 9 |
| 2.2 Circulation et transport | 12 |
| 2.3 Sécurité publique | 14 |
| 2.4 Culture, sports et loisirs | 16 |
| Conclusion | 19 |
| Appendice A : Liste des membres du Conseil des Montréalaises | 21 |
| Appendice B : Sommaire des recommandations | 23 |
| Bibliographie | 27 |

Introduction

Près du quart des familles québécoises vivent sur l'île de Montréal¹ et le Conseil des Montréalaises se réjouit de la décision de la Ville de se doter d'un plan d'action famille.

Fidèle au mandat qui est le sien, son analyse des documents de consultation adopte d'abord la perspective des femmes qui vivent au sein de ces familles. À cet égard, les membres du Conseil, qui enjoignaient récemment à la Ville et ses arrondissements d'utiliser systématiquement l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) pour mieux comprendre la situation et les besoins des Montréalaises², souhaiteraient réitérer d'entrée de jeu la pertinence d'une telle approche dans un contexte famille. Lorsqu'on peut mieux comprendre et, de ce fait, améliorer la situation des femmes, on améliore aussi, le plus souvent et de façon directe, celle de tous les membres des familles au sein desquelles elles vivent. Comme le souligne le Cadre de référence famille, cette approche s'avérera appropriée, entre autres, pour mieux connaître et appuyer les familles monoparentales dirigées par des femmes, qui représentent presque 85 % de cette catégorie de familles. Ces applications concrètes devraient à leur tour faciliter l'adoption de l'ADS à tous les paliers de l'Administration municipale.

Le présent mémoire est divisé en deux parties. Dans un premier temps, le Conseil formule quelques considérations générales sur la démarche entreprise par la Ville, mais aussi par les arrondissements. Vient ensuite, dans un deuxième temps, une série de commentaires plus spécifiques sur les différents volets qui composent le Plan d'action de la Ville. Là où elles l'estimaient pertinent, les membres du Conseil ont formulé des recommandations concrètes : elles souhaitent ainsi contribuer dans un esprit constructif à dynamiser cette importante initiative de la Ville vis-à-vis des familles.

¹ *Le Regard sur les familles montréalaises* publié en janvier 2007 par le comité Famille de la CRÉ de Montréal précise qu'en 2001, Montréal comptait 466 595 familles, dont 295 235 avec enfants et 171 360 sans enfants (p. 11).

² Voir *Pour une réelle égalité entre les Montréalaises et les Montréalais*, mémoire du Conseil des Montréalaises sur le projet de politique Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal, octobre 2007, recommandations A4, A5, A6, A7.

1 Considérations générales

Le Conseil a examiné le Cadre de référence et le Plan d'action de la Ville avec attention et intérêt. D'entrée de jeu, il souscrit à la définition large de la famille adoptée par la Ville et décrite dans le Cadre de référence. Toutefois, il ne faudrait pas que l'application de cette définition vienne diluer la réalité du noyau familial (y compris dans ses dimensions intergénérationnelles) et de ses besoins spécifiques, auquel il est fait référence dans les analyses de situations et l'énoncé des enjeux contenus dans le Plan d'action.

Le Conseil trouve intéressante l'idée de la « cible famille Montréal » proposée dans le Cadre de référence. Ses membres notent toutefois que, contrairement à ce qui y est indiqué, les plans d'action jusqu'à présent déposés par les arrondissements ne contiennent pas de références précises à un nombre de familles à retenir ou à faire venir sur leur territoire. De la même façon, le Cadre propose quatre groupes cibles aux fins de l'élaboration d'une stratégie de rétention des ménages montréalais et d'accueil de nouvelles familles résidentes. Ces cibles ne sont cependant pas reprises systématiquement, ni dans les analyses des différents enjeux ni dans le Plan d'action de la Ville ou dans ceux des arrondissements. Quelle sera leur portée, au-delà du discours?

Le Conseil avancerait que plus que des chiffres, c'est d'abord l'idée porteuse d'une amélioration du milieu de vie des familles qui devrait être au cœur d'une véritable vision développée par la Ville de Montréal susceptible de rallier et de stimuler tant les arrondissements que ses nombreux partenaires externes. L'expression « milieu de vie » recouvre de nombreuses réalités politiques, économiques, sociales et culturelles. Ce sont les améliorations concrètes et mesurables, favorables aux familles, apportées dans chacun de ces champs qui vont rallier ces dernières et leur faire choisir Montréal.

Dans le même esprit, le Conseil trouve l'idée des cibles prioritaires (les 25-34 ans et les 35-44 ans) intéressante, mais note qu'on ne retrouve aucune stratégie distincte, qui devrait normalement en découler, ni dans le Plan d'action de la Ville ni dans ceux déjà complétés des arrondissements. Par ailleurs, si les familles récemment immigrées sont prises en compte dans ce passage, l'impression qui se dégage de l'énoncé de ces cibles est celle d'un biais en direction des plus aisées de ces familles. Dans une perspective d'inclusion, les membres du Conseil souhaiteraient que, d'emblée, les familles moins fortunées (30 % de la population de la Ville) et celles qui ont des besoins spéciaux (par exemple, celles qui comptent une ou des

personnes vivant avec un handicap, les familles monoparentales) fassent partie des cibles prioritaires de la Ville.

Le titre même du Plan d'action, *Plan collectif d'action famille 2008-2009*, a amené les membres du Conseil à s'interroger sur l'horizon temporel qui balise les réflexions de la Ville. Si, dans le meilleur des cas, le Plan entre en vigueur d'ici moins de deux mois, quels progrès significatifs, mesurables, la Ville, et à plus forte raison les partenaires qu'elle interpelle, pourront-ils réaliser à l'intérieur d'un laps de temps aussi court? Quel lien y a-t-il entre ce Plan et la « cible famille Montréal » établie, elle, pour 2012 (p. 7)? Comment concilier cet horizon temporel avec ceux des premiers arrondissements à avoir déposé leurs propres plans d'action, fondés sur des calendriers différents? L'établissement envisagé d'un plan d'action annuel peut-il s'ancrer dans les pratiques administratives à l'intérieur d'un laps de temps aussi court?

Dans son mémoire sur le projet de politique Pour une participation égalitaire des hommes et des femmes à la vie de Montréal, le Conseil des Montréalaises recommandait à la Ville de se doter, un an après l'adoption de sa politique, d'un plan d'action triennal comportant des mesures détaillées et des échéanciers précis³. Dans le même esprit :

RECOMMANDATION 1

- 1.1 Le Conseil des Montréalaises recommande que la Ville de Montréal transforme son *Plan collectif d'action famille 2008-2009* en plan triennal 2008-2011, et l'assortisse de mesures concrètes et d'indicateurs qui permettront d'évaluer les résultats de ce premier effort.
- 1.2 Le Conseil des Montréalaises recommande que la Ville de Montréal et ses arrondissements utilisent systématiquement l'analyse différenciée selon les sexes pour mieux identifier les besoins des Montréalaises et des Montréalais.

La lecture du document lui-même a laissé les membres du Conseil des Montréalaises perplexes. Pour évocateurs qu'ils soient de sa volonté d'action, les énoncés généraux, les références à des politiques et à des programmes existants et le rappel de grands objectifs ou d'initiatives ciblées ne suffisent pas à constituer un plan auquel tant les arrondissements que

³ Voir *Pour une réelle égalité entre les Montréalaises et les Montréalais*, mémoire du Conseil des Montréalaises présenté à la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie, sur le projet de politique Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal, Montréal, octobre 2007, p. 37.

les partenaires externes identifiés pourraient se rallier et rattacher leurs propres initiatives. Est-ce à dire que rien ne serait à transformer dans les services et les programmes existants, ou que l'obligation d'identifier systématiquement des objectifs précis et mesurables (dont plusieurs existent pourtant déjà dans différents domaines) est renvoyée à la production des plans annuels sectoriels promis à compter de 2008? Le présent Plan collectif n'est-il en réalité qu'un document d'orientation? Où est le leadership dont la Ville devrait faire preuve dans un dossier aussi important pour son propre avenir?

Cet état de fait est d'autant plus préoccupant que l'atteinte même de l'objectif de création d'un milieu de vie favorable aux familles va exiger une coordination particulièrement étroite entre la Ville et ses arrondissements. Le Conseil a noté avec inquiétude que moins de la moitié de ces derniers ont à ce jour produit leur plan d'action famille. Pour intéressants qu'ils soient, les six documents existants diffèrent aussi largement dans leur cadre temporel, le niveau et la portée de l'analyse des situations, le degré de précision des objectifs fixés, l'identification des centres de responsabilités et les échéanciers de mise en œuvre. Dans le respect des champs de responsabilité de tous les intervenants, il revient à la Ville de prendre l'initiative, de favoriser la cohésion et d'éviter une trop grande disparité entre les différents plans des arrondissements. Plus important encore, elle gagnerait à susciter des rencontres entre l'ensemble des fonctionnaires municipaux interpellés par les initiatives en faveur des familles, au sein des services centraux et des arrondissements, à favoriser l'échange d'expériences par le biais d'une recension et d'un partage des meilleures pratiques, à créer des groupes d'expertise et des réseaux sectoriels de personnes-ressources. Un tel cadre ne pourrait que stimuler et favoriser l'émergence de projets porteurs chez ses partenaires externes.

En conséquence, le Conseil des Montréalaises recommande :

RECOMMANDATION 2

2. Que la Ville de Montréal assume le leadership qui doit être le sien et identifie dès maintenant les résultats qu'elle souhaite atteindre, les moyens qu'elle entend prendre, les responsables de leur mise en œuvre et les mécanismes annuels de reddition de comptes qui vont concrétiser son Plan collectif famille. Qu'elle prenne aussi les mesures nécessaires afin de favoriser la pleine participation de tous ses arrondissements, dans une optique de partage des expertises et des meilleures pratiques, et de faciliter l'arrimage des initiatives famille de ses partenaires externes pour le plus grand bénéfice des familles montréalaises.

Il en va de la réussite même du Plan collectif famille soumis à la consultation.

Dernière considération d'ordre général, les membres du Conseil des Montréalaises ont noté – non sans surprise – le désengagement affirmé par la Ville dès la page 3 de son Plan collectif vis-à-vis des questions relatives à la conciliation travail-famille – ou famille-travail, selon le point de vue privilégié.

Pourtant, des études désormais nombreuses ont démontré à l'envi l'importance du rôle des mesures facilitant la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles dans la qualité de vie des personnes en emploi et de leurs proches. Plusieurs ont aussi souligné les avantages qu'en tiraient les employeurs en termes de productivité, de réduction de l'absentéisme et – donc – de coûts de main-d'œuvre. Il a été établi que, souvent, des mesures à coût nul ou très faible peuvent contribuer de façon non négligeable à l'atteinte d'un équilibre que tous les parents appellent de leurs vœux.

La Ville de Montréal emploie plus de 26 000 personnes, ce qui en fait l'un des plus importants employeurs sur son territoire. Il y a quelques mois, le Conseil s'était déjà étonné de l'absence de mesures facilitant la conciliation dans le projet de politique Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal. Dans son mémoire, il avait souligné qu'« [À] l'heure de l'élaboration d'une politique familiale qui vise à offrir davantage de services aux familles montréalaises, la Ville de Montréal doit s'engager résolument dans des actions qui toucheront directement ses employés, femmes et hommes. »⁴.

Dans le même domaine, il convient aussi de souligner le rôle souvent essentiel des aménagements horaires effectués par des entreprises ou organismes prestataires de services dans l'allègement des tensions famille-travail vécues par les personnes en emploi : certains des arrondissements qui ont déposé à ce jour leur plan d'action famille ont ainsi déjà modifié les heures d'ouverture de leurs bureaux Accès Montréal ou des bibliothèques municipales pour mieux accommoder les familles, ou envisagent de le faire. Régulièrement, des voix s'élèvent aussi pour demander à la Société de transport de Montréal de réaménager son offre de services afin de mieux répondre aux besoins de ses usagères et de ses usagers. Aussi, des femmes mentionnent la nécessité d'instaurer des mesures concrètes pour faciliter la participation citoyenne des parents aux différentes instances municipales (accès diversifié à l'information, service de halte-garderie, horaires appropriés, etc.).

⁴ *Op. cit.*, p. 18.

Le Conseil des Montréalaises recommande donc :

RECOMMANDATION 3

- 3.1 Qu'à titre d'employeur, la Ville de Montréal mette en place sans tarder des mesures facilitantes telles les horaires flexibles, les banques de congés, le travail à temps partagé, etc., de façon à aider ses employés, femmes et hommes, à concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales.
- 3.2 Qu'en tant que leader dans la mise en œuvre de son Plan d'action famille, elle encourage les autres intervenants de la Ville, mais aussi ses partenaires externes, à tenir compte des besoins en matière de conciliation famille-travail dans l'élaboration de leurs offres de services aux Montréalaises et Montréalais.

2 Considérations spécifiques

2.1 Habitation

Le Conseil appuie totalement la reconnaissance faite par la Ville de la centralité de la question du logement dans les choix que font les familles de vivre ou non à Montréal. Il partage ses vues relativement à l'atout que représentent ses quartiers. Toutefois, l'analyse rapide de la situation et la brève présentation des différentes mesures mises en place ou envisagées pour les logements locatifs ou l'accèsion à la propriété contenues dans le Plan d'action famille permettent difficilement la formulation de recommandations précises sur des mesures susceptibles de bénéficier prioritairement aux familles.

Elles-mêmes confrontées à cette complexité, les membres du Conseil reconnaissent volontiers qu'un effort accru de communication pourrait contribuer à l'atteinte des objectifs visés. Elles souhaitent d'ailleurs profiter de cette occasion pour réitérer l'importance de réaliser aussi des campagnes contre la discrimination dont sont régulièrement victimes diverses catégories de familles, notamment celles issues de l'immigration ou dirigées par une femme⁵. Cependant, elles craignent que la volonté annoncée par la Ville dans son Plan d'action de mettre d'abord l'accent sur la communication (p. 13) oriente le débat dans la mauvaise direction.

Comme le démontre éloquemment Stéphanie Dunn dans l'intéressant document diffusé par l'OCPM à la faveur de la présente consultation⁶, l'accès à la propriété à un coût abordable est un facteur clé dans la rétention des jeunes familles en milieu urbain : Montréal, en cela, est confrontée à des défis que connaît une forte proportion de grandes villes nord-américaines. Comme elle le précise, son étude, qui permet de comparer les initiatives prises par la Ville à celles de Toronto et de Vancouver et, aux États-Unis, de San Francisco, Seattle, Portland et

⁵ Dans son avis *Les femmes et le logement à Montréal* (2006), le Conseil des Montréalaises recommandait notamment « [Que] la Ville de Montréal mette sur pied une campagne de sensibilisation contre la discrimination adressée spécifiquement aux propriétaires (...) » (p. 39).

⁶ Stéphanie DUNN, *Pratiques actuelles de logement familial en milieu urbain : Exemples et enseignements tirés de l'expérience de villes canadiennes et états-uniennes*, Division du développement de l'habitation (DPDT-SMVTP), Ville de Montréal, mai 2007, p. 13.

New York, concerne « *principalement les familles à revenu moyen, (...) qui choisiraient de vivre en ville si [elles] pouvaient trouver des logements abordables dans le quartier de leur choix* » (p. 9).

Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction les progrès décrits dans le récent rapport *La Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels : avancement de sa mise en œuvre*⁷ produit par la Ville et l'accroissement de la part des familles parmi l'ensemble des bénéficiaires de son programme d'accession à la propriété. Elles notent toutefois les difficultés rencontrées dans la réalisation de logements abordables d'initiative privée destinés aux familles. L'importance d'agir est indéniable et le rapport formule déjà quelques hypothèses intéressantes à cet égard. Certains arrondissements, dans leur plan d'action famille, émettent aussi diverses hypothèses, et l'étude déjà citée de Stéphanie Dunn fait allusion à différentes expériences concluantes menées dans d'autres villes, en particulier celle de Vancouver. N'y aurait-il pas lieu de créer les conditions d'un partage et d'un échange autour de ces diverses pistes de travail? Le Conseil des Montréalaises recommande donc :

RECOMMANDATION 4

- 4.1 Que la Ville se dote de cibles spécifiques pour assurer l'augmentation du nombre de logements destinés aux familles, et notamment aux familles nombreuses, dans l'ensemble de ses programmes d'aide à l'habitation.
- 4.2 Que la Ville, à partir d'une recension des meilleures pratiques réalisées dans d'autres villes nord-américaines et européennes – et de concert avec les arrondissements –, identifie de nouveaux moyens d'augmenter la part des familles parmi les bénéficiaires de son programme d'aide à l'accession à la propriété.

Avec près de 450 000 ménages qui occupent un logement locatif, Montréal demeure toutefois une ville de locataires. La hausse brutale des loyers survenue depuis le début de la décennie a eu un impact grave sur la capacité d'une forte proportion de ces ménages, en particulier ceux dont le seul soutien est une femme, de disposer d'un logement sécuritaire, salubre et à un prix abordable, qui réponde à leurs besoins. Il y a moins d'un an, le Conseil, dans son avis *Les femmes et le logement à Montréal*⁸, avait notamment recommandé que la Ville renforce son règlement sur la

⁷ Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine de la Ville de Montréal, *La Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels : avancement de sa mise en œuvre*, Montréal, septembre 2007, p. 15.

⁸ Conseil des Montréalaises, *Les femmes et le logement à Montréal*, avis, décembre 2006.

salubrité et l'entretien des logements : ses membres se sont réjouis de l'annonce récente du nouveau plan d'action de la Ville, qui vient appuyer le travail qui incombe aux arrondissements.

Dans ce même document, le Conseil rappelait qu'en 2005, « *la région métropolitaine de Montréal se class[ait] au 19^e rang sur 23 agglomérations nord-américaines avec seulement 37 logements sociaux et subventionnés pour 1 000 ménages* »⁹, loin derrière des villes comme Toronto (73 pour 1 000) ou New York (148 pour 1 000). Il s'inquiétait aussi du fait que la liste de l'Office municipal d'habitation comptait alors plus de 22 000 ménages en attente d'un HLM. À cet égard, ses membres s'étonnent du fait que la liste des actions entreprises et des grands objectifs identifiés par la Ville dans son Plan d'action famille ne fasse aucune mention des quelque 20 000 unités que gère l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM). Les besoins grandissants d'entretien, de rénovation et d'adaptation de cet important parc immobilier sont connus. Le même constat vaut pour les immeubles à logement gérés par des coopératives d'habitation et les organismes à but non lucratif (OBNL). Vu l'importance de ces logements où vivent une forte proportion des familles montréalaises parmi les plus défavorisées, le Plan d'action famille ne devrait-il pas inclure spécifiquement une série d'initiatives qui ciblent directement ce segment particulièrement vulnérable du marché?

Étant donné l'ampleur des besoins et dans le droit fil des recommandations formulées en 2006, le Conseil recommande donc :

RECOMMANDATION 5

- 5.1 Que la Ville, afin de répondre aux besoins des familles à revenus faible et modeste, dont plusieurs ont une femme à leur tête, accorde une priorité accrue à toutes les initiatives concernant les logements neufs ou existants visant à augmenter l'offre de logements abordables sur son territoire, et qu'elle utilise notamment son leadership pour amener tous ses arrondissements à appliquer la *Stratégie d'inclusion de logements abordables* dans la réalisation de projets sur leur territoire.
- 5.2 Que la Ville, dans la section consacrée à l'habitation dans son Plan d'action famille, fasse une place explicite à la réflexion et aux pistes proposées d'action afin d'assurer la rénovation et le développement des habitations à loyer modique gérées par l'OMHM, des coopératives d'habitation et des OBNL.

⁹ *Op. cit.* p. 12. Ces données et les autres informations citées dans ce paragraphe sont tirées d'une étude de la Communauté métropolitaine de Montréal, *L'accès à un logement de qualité pour chaque ménage de la Communauté métropolitaine de Montréal : orientations de la CMM en matière de logement social et abordable*, publiée en décembre 2005.

À cet égard, le Conseil des Montréalaises souhaite réitérer ici l'engagement pris dans son avis sur les femmes et le logement en 2006 et appuyer à nouveau la demande récurrente de la Ville de Montréal au gouvernement du Québec de maintenir à un niveau suffisant les investissements dans le programme de rénovation, adaptation et modernisation des HLM de l'OMHM.

2.2 Circulation et transport

Le Conseil est d'accord avec l'analyse effectuée par la Ville selon laquelle la proximité des services, le réseau de transport collectif et l'extension du réseau de pistes cyclables constituent autant d'atouts susceptibles de contribuer à garder ou à attirer les familles sur son territoire. Il appuie les efforts faits en matière de sécurité routière ainsi que l'ensemble des mesures mises de l'avant dans le Plan collectif famille. Il déplore toutefois que plusieurs de ces mesures demeurent vagues, ce qui rendra difficile l'évaluation de l'atteinte des objectifs annoncés. Au-delà de ces considérations, ses membres considèrent toutefois que de nombreux obstacles et irritants viennent limiter l'impact des programmes et mesures présentés.

Il y a quelques mois, le Conseil déposait un mémoire à l'occasion de la consultation publique sur le Plan de transport de la Ville de Montréal¹⁰. En soi, ce Plan constitue une avancée importante. Le Conseil des Montréalaises souhaiterait néanmoins profiter de la présente occasion pour réitérer certaines observations et formuler quelques recommandations susceptibles d'améliorer encore la qualité et l'accessibilité du transport collectif et actif sur le territoire.

Certains secteurs de la Ville, en particulier ses extrémités est, ouest et sud-ouest, où se concentrent de fortes proportions de résidents à revenu modeste, demeurent moins bien desservis par le transport en commun, particulièrement en matière de desserte locale. L'enclavement de plusieurs quartiers de Montréal coincés entre de grandes artères routières ou ferroviaires pose aussi des difficultés quotidiennes aux nombreuses familles qui doivent compter sur les transports collectifs pour leurs déplacements, particulièrement hors des heures de grande affluence. Certains de ces problèmes sont connus depuis longtemps, et d'autres pourraient être créés par les réaménagements annoncés de grands axes

¹⁰ Conseil des Montréalaises, *Vaincre les obstacles à la mobilité des femmes*, mémoire présenté à la Commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif dans le cadre de la consultation sur le Plan de transport de la Ville de Montréal 2007, août 2007.

routiers, notamment dans la partie sud de l'île. En conséquence, le Conseil recommande :

RECOMMANDATION 6

6. Que la Ville de Montréal, de concert avec les arrondissements concernés, sollicite la collaboration de la Société de transport de Montréal afin d'améliorer la desserte locale en matière de transport en commun, prioritairement dans les secteurs où vivent des familles à faible revenu.

Les hausses régulières des coûts du transport en commun constituent également un frein important à la mobilité des Montréalaises et des Montréalais moins fortunés vivant sur le territoire. Une mère qui doit amener ses deux enfants de plus de 6 ans à un rendez-vous médical ou à une fête de famille doit ainsi dépenser 9 \$ en seuls frais de transport, ce qui représente une somme considérable pour certains ménages. Suivant en cela l'exemple de plusieurs métropoles, la Société de transport de Montréal (STM) offre aux touristes des formules économiques qui leur permettent de circuler à moindres frais sur son territoire. La Ville a passé quelques ententes similaires avec la STM afin de favoriser l'utilisation gratuite du transport en commun par les familles lors de rares occasions (Fête des familles, Noël et jour de l'An). Ne pourrait-elle pas envisager l'introduction de mesures plus générales, par exemple la gratuité pour les enfants de 6 à 12 ans qui voyagent accompagnés d'un parent, ou encore un tarif famille applicable les jours fériés à tout adulte accompagné d'un enfant? Dans cette perspective, le Conseil recommande :

RECOMMANDATION 7

7. Que la Ville de Montréal, en collaboration avec la Société de transport de Montréal, étudie et propose une diversité de tarifications pour favoriser une plus grande accessibilité des familles aux transports en commun.

Le Conseil des Montréalaises se félicite des mesures envisagées par la Ville afin d'augmenter l'accessibilité et la sécurité du transport en commun. Ses membres réitèrent que la consultation des usagères et des usagers devrait constituer une étape incontournable lorsque vient le temps de réaménager les équipements ou d'en organiser l'utilisation : de cette façon, les difficultés rencontrées par les mères, et les pères, qui prennent l'autobus

avec un enfant en poussette pourraient être évitées. Pour ce qui est de la sécurité, elles recommandent aussi :

RECOMMANDATION 8

- 8.1 Que le service *Entre deux arrêts*, qui permet aux femmes et aux jeunes filles de descendre entre deux arrêts le soir pour se rapprocher de leur domicile, soit élargi en tout temps aux personnes âgées et fasse à cette occasion l'objet d'une nouvelle campagne de promotion auprès du personnel de la Société de transport de Montréal et de la population.
- 8.2 Que le *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire* constitue une des références de base à l'étape de la planification de l'aménagement aux abords et à l'intérieur des stations de métro et de train de banlieue ainsi qu'aux abords des points d'embarquement du service d'autobus.

En matière de transport actif, enfin, diverses améliorations pourraient être apportées au réseau de pistes cyclables au-delà des intentions annoncées par la Ville dans son Plan d'action famille. Le Conseil des Montréalaises pense en particulier à des aménagements ou des interventions d'entretien susceptibles d'être réalisés à faible coût, mais dont l'impact positif serait considérable, comme le réaménagement de certains tronçons de pistes cyclables pour en optimiser la sécurité ou l'harmonisation des pratiques d'entretien, surtout durant l'hiver, à la grandeur du réseau. De telles mesures relèvent souvent des arrondissements. Pour cette raison, le Conseil des Montréalaises recommande :

RECOMMANDATION 9

9. Que la Ville de Montréal et ses arrondissements travaillent de concert afin d'optimiser le réseau de pistes cyclables existant en priorisant le réaménagement de certains tronçons pour les rendre plus sécuritaires et en harmonisant leurs pratiques d'entretien, surtout durant l'hiver.

2.3 Sécurité publique

Malgré la persistance d'événements déplorables dont les femmes sont souvent les premières victimes, le Conseil des Montréalaises et l'analyse effectuée par la Ville concourent : globalement, Montréal est une ville sécuritaire. Au-delà des risques immédiats liés par

exemple à la circulation automobile, ses membres considèrent aussi que le rappel quasi permanent de « risques » de tous ordres (terrorisme, maladie, dérèglements climatiques) alimenté par les médias contribue aussi beaucoup au sentiment d'insécurité des citoyens.

Dans ce contexte, la lutte contre la délinquance et la criminalité est certes nécessaire. Pour les contrer, les membres du Conseil ne sauraient toutefois trop insister sur la nécessité de miser d'abord sur la prévention, particulièrement auprès des jeunes. En quête de repères et désireux de s'affirmer comme personnes à part entière, ces derniers peuvent être, surtout pour les représentants des forces de l'ordre, des interlocuteurs difficiles. Toutefois, ces jeunes d'aujourd'hui sont aussi les parents de demain : les rapports de confiance et de collaboration que les forces policières veulent instaurer avec les parents seront difficiles à établir sur des fondements de méfiance et d'hostilité.

En outre, le Conseil a été étonné de ne trouver dans le Plan d'action famille aucune référence au programme Femmes et villes, qui a pourtant contribué à la réputation de Montréal dans plusieurs villes étrangères et enceintes internationales et dont les activités ont principalement porté sur la sécurité urbaine. Le remarquable *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire* est le fruit d'un effort collectif auquel ont participé des représentantes et des représentants de services municipaux, des spécialistes, des groupes de femmes et des résidentes de Montréal. Les principes de l'aménagement sécuritaire y sont appliqués à diverses grandes fonctions urbaines et à plusieurs types de lieux publics : secteurs résidentiels, commerciaux et industriels, parcs, pistes cyclables, tunnels, ponts et viaducs, stationnements, transport en commun, etc. Il constitue également l'une des références de base à la réalisation des plans d'action relatifs aux conditions de déplacement à pied sur le territoire des arrondissements. Facile à utiliser, pratique, abondamment illustré, il a été réimprimé en 2006.

Dans son mémoire *Pour une réelle égalité entre les Montréalaises et les Montréalais*, le Conseil des Montréalaises formulait une série de recommandations relativement à la sécurité urbaine. Dans le même esprit, ses membres recommandent :

RECOMMANDATION 10

- 10.1 Que la Ville de Montréal fasse en sorte que le *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire* soit largement diffusé dans les arrondissements et chez ses partenaires, afin que les normes qu'il propose deviennent les normes de référence en matière de sécurité pour tous les projets d'aménagement du domaine public destinés aux familles.
- 10.2 Que les principes qui sous-tendent ce guide soient systématiquement intégrés dans tous les projets de revitalisation urbaine intégrée.

10.3 Que la Ville fasse la promotion et rende accessible aux arrondissements l'expertise développée par les employées et employés des services centraux dans le domaine de l'éclairage et de ses effets sur la sécurité urbaine.

2.4 Culture, sports et loisirs

Le dynamisme de Montréal, ville de culture, de sports et de loisirs, constitue l'un de ses grands attraits tant pour sa population résidante que pour les personnes qui la visitent et qui découvrent la diversité des activités et des événements qui leur sont offerts.

Cette vitalité est notamment due à la présence, sur son territoire, de grands équipements et d'une série d'infrastructures en tous genres. Le Plan d'action de la Ville identifie d'ailleurs la disponibilité d'importantes ressources financières pour entretenir et développer ces infrastructures comme l'un des grands enjeux auxquels fait face l'Administration. Il y a quelques années, le Conseil des Montréalaises, en réagissant au projet de politique culturelle de la Ville¹¹, soulignait les besoins importants du réseau de bibliothèques publiques de Montréal. De remarquables progrès ont été réalisés depuis, tant au niveau de l'amélioration des infrastructures que de l'élargissement des heures d'ouverture, et les statistiques de fréquentation témoignent du bien-fondé de ces initiatives¹². Le Conseil note toutefois que les progrès sont inégaux : parmi les arrondissements qui ont déjà déposé leur plan d'action famille, certains ont d'ailleurs priorisé ce secteur d'intervention et souhaité un appui de la Ville. Compte tenu du rôle essentiel des bibliothèques publiques comme lieu d'éveil à la lecture, comme source de divertissements familiaux, mais aussi comme espace physique ouvert à une diversité d'initiatives (dont des programmes d'aide aux devoirs), le Conseil des Montréalaises recommande :

RECOMMANDATION 11

11. Que la Ville de Montréal continue d'intensifier ses efforts et ses appuis aux initiatives des arrondissements pour que l'offre des bibliothèques publiques soit de qualité, partout sur son territoire.

¹¹ Conseil des Montréalaises, *Quelques réflexions autour de la proposition de politique de développement culturel pour la Ville de Montréal*, mars 2005, p. 3.

¹² Le Conseil des Montréalaises est heureux de l'annonce faite le 13 novembre dernier du renouvellement de l'Entente sur le développement culturel de Montréal qui prévoit injecter un total de 37,5 M \$ d'ici 2011 pour le réseau des bibliothèques, dont 7,5 M \$ proviennent des arrondissements.

Dans son Plan d'action, la Ville dit vouloir valoriser la participation des familles aux activités qu'elle organise sur son territoire et considère leur accessibilité comme l'un des deux grands enjeux auxquels elle est confrontée. Mentionnons l'existence de la carte Accès Montréal, qui offre certains privilèges et réductions dans un large éventail d'activités culturelles, sportives et de loisirs. Par ailleurs, le Plan d'action note à cet égard que le Centre d'histoire de Montréal a déjà agi en ce sens en proposant une tarification privilégiée pour les familles. Les membres du Conseil des Montréalaises applaudissent cette initiative. Compte tenu de l'importance que ces activités offertes par la Ville pourraient avoir, particulièrement pour les familles aux revenus les plus modestes qui n'ont pas les moyens d'utiliser les infrastructures privées, elles souhaiteraient qu'une telle démarche soit généralisée. Elles recommandent donc :

RECOMMANDATION 12

12. Que la Ville de Montréal se dote d'un généreux système de tarification famille dans toutes ses infrastructures culturelles et sportives, de façon à les rendre véritablement accessibles à toutes les familles qui vivent sur son territoire.

En cette époque où la lutte contre le surpoids, chez les enfants comme chez les adultes, est devenue un enjeu important de santé publique, les infrastructures publiques qui favorisent les activités sportives constituent un atout important pour la collectivité. Le Conseil appuie les efforts faits par la Ville et ses arrondissements pour moderniser les installations existantes et en construire de nouvelles. Il considère important que les usagères et les usagers soient consultés aux différentes étapes de ces projets. Toutefois, dans la mesure où ces derniers sont plus souvent de sexe masculin, de telles consultations finissent par renforcer un biais qui contribue à creuser un écart entre les utilisatrices et les utilisateurs des équipements. Cet écart se reflète dans la priorisation même du type d'activités pour lesquelles les infrastructures seront aménagées et dans leur agencement dans les plages horaires. Pour cette raison, le Conseil recommande :

RECOMMANDATION 13

13. Que la Ville de Montréal et ses arrondissements utilisent l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans l'évaluation de l'utilisation et des priorités souhaitées par les usagères et les usagers de ses équipements sportifs et qu'ils élargissent systématiquement les consultations sur la nature des activités et des équipements sportifs et de loisirs à privilégier à l'ensemble de la population concernée.

Le Plan d'action famille contient aussi plusieurs références à la volonté de la Ville d'encourager la participation des familles immigrées aux activités culturelles et sportives. Le Conseil des Montréalaises ne peut que souscrire à de telles initiatives. L'expérience acquise dans ce domaine, notamment dans le contexte de l'organisation de la Fête des enfants, suggère que les organisations représentatives des différentes communautés ethnoculturelles peuvent servir de relais efficace dans la diffusion d'informations et la promotion de tels événements. La Ville pourrait gagner à créer ou à resserrer ses liens avec ces organismes aux fins notamment de la diffusion d'informations sur ses activités.

Enfin, le Plan d'action famille déposé par la Ville de Montréal note qu'il reste des progrès à faire en matière d'offre d'activités libres dans ses espaces récréatifs. Le Conseil des Montréalaises trouve cet aspect de l'offre de services de la Ville d'autant plus important que ces infrastructures et ces activités bénéficient d'abord aux familles à faible revenu et, parmi elles, aux familles monoparentales et aux familles immigrées. Souvent, des interventions circonscrites, concrètes, peuvent faire toute la différence dans l'accessibilité même et le plaisir que ces familles peuvent tirer des services offerts : installation de distributrices de savon et de tables à langer dans les toilettes (des femmes et des hommes!), augmentation du nombre de tables de pique-nique, aménagement d'aires ombragées, particulièrement aux abords des terrains de jeux des enfants, etc. Le Conseil a noté que quelques-uns des arrondissements qui ont déjà déposé leur Plan d'action famille ont identifié ce type d'interventions dans leurs documents. En conséquence, ses membres recommandent :

RECOMMANDATION 14

14. Que la Ville et ses arrondissements se dotent d'objectifs mesurables dans le domaine de l'installation d'équipements récréatifs susceptibles de favoriser la pratique d'activités de loisirs libres par les familles.

Conclusion

Le Plan d'action famille soumis à la consultation par la Ville de Montréal témoigne avec éloquence non seulement de tout ce que la Ville a à offrir aux familles, mais aussi d'une ferme intention d'agir pour que ces dernières soient de plus en plus nombreuses à choisir de s'y installer et d'y vivre longtemps. Le Conseil des Montréalaises apprécie grandement cette volonté d'action. Les commentaires et recommandations formulés dans ces pages l'ont été dans un esprit de collaboration, en vue de favoriser l'atteinte d'un objectif que ses membres partagent unanimement.

De par leur nature même, plusieurs des recommandations formulées par le Conseil interpellent simultanément la Ville, ses arrondissements et parfois, certains de ses partenaires. Le Conseil des Montréalaises compte sur le fait que la Ville de Montréal saura faire preuve du leadership sans lequel le succès de certaines initiatives serait grandement compromis. Dans le même esprit, ses membres réitèrent que les familles sont souvent les mieux placées pour formuler des recommandations et participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets qui les concernent directement : si les arrondissements demeurent le plus souvent leurs interlocuteurs naturels, les services centraux gagneront tout autant à les consulter à chaque fois que cela s'avérera souhaitable ou nécessaire.

Il est vrai, enfin, que l'outil ne fait pas l'artisan... mais qu'il peut grandement faciliter son travail. Pour cette raison, le Conseil des Montréalaises, comme il l'avait fait dans son mémoire sur le projet de politique pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal, recommande chaudement à la Ville de Montréal d'utiliser l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) pour mieux comprendre la situation et les besoins des familles montréalaises, dans toute leur diversité. Dans le même esprit, il espère qu'un partage systématique d'informations sur les projets les plus porteurs, qu'ils aient été conçus et mis en œuvre par la ville-centre ou par l'un de ses arrondissements, pourra contribuer à la généralisation des meilleures pratiques pour le plus grand bénéfice des familles montréalaises.

Appendice A

Liste des membres du Conseil des Montréalaises

Présidente

Nicole Boily

Vice-présidentes

Myrlande Pierre

Charlotte Thibault

Conseillères

Fifamé Alahassa

Caroline Bourgeois

Claire Brassard

Danielle Casara

Véronique De Sève

Ginette Drouin-Busque

Emmanuelle Hébert

Rosa Pires

Brigitte Venne

Mair Verthuy

Appendice B

Sommaire des recommandations

RECOMMANDATION 1

- 1.1 Le Conseil des Montréalaises recommande que la Ville de Montréal transforme son *Plan collectif d'action famille 2008-2009* en plan triennal 2008-2011, et l'assortisse de mesures concrètes et d'indicateurs qui permettront d'évaluer les résultats de ce premier effort.
- 1.2 Le Conseil des Montréalaises recommande que la Ville de Montréal et ses arrondissements utilisent systématiquement l'analyse différenciée selon les sexes pour mieux identifier les besoins des Montréalaises et des Montréalais.

RECOMMANDATION 2

2. Que la Ville de Montréal assume le leadership qui doit être le sien et identifie dès maintenant les résultats qu'elle souhaite atteindre, les moyens qu'elle entend prendre, les responsables de leur mise en oeuvre et les mécanismes annuels de reddition de comptes qui vont concrétiser son Plan collectif famille. Qu'elle prenne aussi les mesures nécessaires afin de favoriser la pleine participation de tous ses arrondissements, dans une optique de partage des expertises et des meilleures pratiques, et de faciliter l'arrimage des initiatives famille de ses partenaires externes pour le plus grand bénéfice des familles montréalaises.

RECOMMANDATION 3

- 3.1 Qu'à titre d'employeur, la Ville de Montréal mette en place sans tarder des mesures facilitantes telles les horaires flexibles, les banques de congés, le travail à temps partagé, etc., de façon à aider ses employés, femmes et hommes, à concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales.

3.2 Qu'en tant que leader dans la mise en œuvre de son Plan d'action famille, elle encourage les autres intervenants de la Ville, mais aussi ses partenaires externes, à tenir compte des besoins en matière de conciliation famille-travail dans l'élaboration de leurs offres de services aux Montréalaises et Montréalais.

RECOMMANDATION 4

4.1 Que la Ville se dote de cibles spécifiques pour assurer l'augmentation du nombre de logements destinés aux familles, et notamment aux familles nombreuses, dans l'ensemble de ses programmes d'aide à l'habitation.

4.2 Que la Ville, à partir d'une recension des meilleures pratiques réalisées dans d'autres villes nord-américaines et européennes – et de concert avec les arrondissements –, identifie de nouveaux moyens d'augmenter la part des familles parmi les bénéficiaires de son programme d'aide à l'accession à la propriété.

RECOMMANDATION 5

5.1 Que la Ville, afin de répondre aux besoins des familles à revenus faible et modeste, dont plusieurs ont une femme à leur tête, accorde une priorité accrue à toutes les initiatives concernant les logements neufs ou existants visant à augmenter l'offre de logements abordables sur son territoire, et qu'elle utilise notamment son leadership pour amener tous ses arrondissements à appliquer la *Stratégie d'inclusion de logements abordables* dans la réalisation de projets sur leur territoire.

5.2 Que la Ville, dans la section consacrée à l'habitation dans son Plan d'action famille, fasse une place explicite à la réflexion et aux pistes proposées d'action afin d'assurer la rénovation et le développement des habitations à loyer modique gérées par l'OMHM, des coopératives d'habitation et des OBNL.

RECOMMANDATION 6

6. Que la Ville de Montréal, de concert avec les arrondissements concernés, sollicite la collaboration de la Société de transport de Montréal afin d'améliorer la desserte locale en matière de transport en commun, prioritairement dans les secteurs où vivent des familles à faible revenu.

RECOMMANDATION 7

7. Que la Ville de Montréal, en collaboration avec la Société de transport de Montréal, étudie et propose une diversité de tarifications pour favoriser une plus grande accessibilité des familles aux transports en commun.

RECOMMANDATION 8

- 8.1 Que le service *Entre deux arrêts*, qui permet aux femmes et aux jeunes filles de descendre entre deux arrêts le soir pour se rapprocher de leur domicile, soit élargi en tout temps aux personnes âgées et fasse à cette occasion l'objet d'une nouvelle campagne de promotion auprès du personnel de la Société de transport de Montréal et de la population.
- 8.2 Que le *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire* constitue une des références de base à l'étape de la planification de l'aménagement aux abords et à l'intérieur des stations de métro et de train de banlieue ainsi qu'aux abords des points d'embarquement du service d'autobus.

RECOMMANDATION 9

9. Que la Ville de Montréal et ses arrondissements travaillent de concert afin d'optimiser le réseau de pistes cyclables existant en priorisant le réaménagement de certains tronçons pour les rendre plus sécuritaires et en harmonisant leurs pratiques d'entretien, surtout durant l'hiver.

RECOMMANDATION 10

- 10.1 Que la Ville de Montréal fasse en sorte que le *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire* soit largement diffusé dans les arrondissements et chez ses partenaires, afin que les normes qu'il propose deviennent les normes de référence en matière de sécurité pour tous les projets d'aménagement du domaine public destinés aux familles.
- 10.2 Que les principes qui sous-tendent ce guide soient systématiquement intégrés dans tous les projets de revitalisation urbaine intégrée.
- 10.3 Que la Ville fasse la promotion et rende accessible aux arrondissements l'expertise développée par les employées et employés des services centraux dans le domaine de l'éclairage et de ses effets sur la sécurité urbaine.

RECOMMANDATION 11

11. Que la Ville de Montréal continue d'intensifier ses efforts et ses appuis aux initiatives des arrondissements pour que l'offre des bibliothèques publiques soit de qualité, partout sur son territoire.

RECOMMANDATION 12

12. Que la Ville de Montréal se dote d'un généreux système de tarification famille dans toutes ses infrastructures culturelles et sportives, de façon à les rendre véritablement accessibles à toutes les familles qui vivent sur son territoire.

RECOMMANDATION 13

13. Que la Ville de Montréal et ses arrondissements utilisent l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans l'évaluation de l'utilisation et des priorités souhaitées par les usagères et les usagers de ses équipements sportifs et qu'ils élargissent systématiquement les consultations sur la nature des activités et des équipements sportifs et de loisirs à privilégier à l'ensemble de la population concernée.

RECOMMANDATION 14

14. Que la Ville et ses arrondissements se dotent d'objectifs mesurables dans le domaine de l'installation d'équipements récréatifs susceptibles de favoriser la pratique d'activités de loisirs libres par les familles.

Bibliographie

- ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE. *Plan d'action local famille 2008-2010*, Montréal, avril 2007, 23 p.
- ARRONDISSEMENT D'ANJOU. *Politique de la famille : Plan d'action 2006-2011*, Montréal, avril 2007, 35 p.
- ARRONDISSEMENT DE MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE. *Plan d'action famille 2008-2010*, Montréal, septembre 2007, 16 p.
- ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE. *Place aux familles! Plan d'action Familles-Enfants*, Montréal, juin 2007, 32 p.
- ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD. *Plan d'action famille 2008-2010*, Montréal, mai 2007, 7 p.
- ARRONDISSEMENT DE VERDUN. *Verdun : Le choix naturel des familles : La politique familiale de Verdun*, Montréal, 1^{er} mai 2007, 17 p.
- CONSEIL DES MONTRÉALAISES. *Pour une réelle égalité entre les Montréalaises et les Montréalais*, mémoire présenté à la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie, sur le projet de politique Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal, Montréal, octobre 2007, 53 p.
- CONSEIL DES MONTRÉALAISES. *Vaincre les obstacles à la mobilité des femmes*, mémoire présenté à la Commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif dans le cadre de la consultation sur le Plan de transport de la Ville de Montréal 2007, Montréal, août 2007, 35 p.
- CONSEIL DES MONTRÉALAISES. *Les femmes et le logement à Montréal*, avis du Conseil des Montréalaises, Montréal, décembre 2006, 41 p.
- CONSEIL DES MONTRÉALAISES. *Quelques réflexions autour de la proposition de politique de développement culturel pour la Ville de Montréal*, Montréal, mars 2005, 4 p.
- CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE MONTRÉAL. *Regard sur les familles montréalaises*, comité Famille de la CRÉ de Montréal, Montréal, janvier 2007, 80 p.
- DUNN, Stéphanie. *Pratiques actuelles de logement familial en milieu urbain : Exemples et enseignements tirés de l'expérience de villes canadiennes et états-uniennes*, Division du développement de l'habitation (DPDT-SMVTP), Ville de Montréal, mai 2007, 21 p.
- VILLE DE MONTRÉAL. *Montréal, ville avec enfants : Cadre de référence famille*, Montréal, octobre 2007, 24 p.
- VILLE DE MONTRÉAL. *Montréal, ville avec enfants : Plan collectif d'action famille 2008-2009*, Montréal, octobre 2007, 32 p.